

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

*Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
« quartier le Clos – Espace Dupré »
à l'occasion de la Fête Votive des vendredi 4, samedi 5
et dimanche 6 septembre 2026*

Le Maire d'ALBA LA ROMAINE,

VU le Code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'une réglementation particulière de la circulation et du stationnement est nécessaire à l'occasion de la fête votive 2026.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : A l'occasion de la fête votive, la circulation et le stationnement seront interdits rue des Ecoles et rue des Bragigous,

- du vendredi 4 septembre 2026, à 17 heures
au lundi 7 septembre 2026, à 04 heures.

ARTICLE 2 : Le stationnement des forains se fera obligatoirement « Parking le Clos - Espace Dupré ».

ARTICLE 3 : La signalisation sera mise en place par la Commune.

ARTICLE 4 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Maire d'ALBA LA ROMAINE,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de à Le Teil,
- Madame la Présidente du Comité des fêtes.

Fait à ALBA LA ROMAINE le 31 juillet 2026

Le Maire,
Philippe BOUNIARD

